

REUNION CAF 1402 MAISONS-ALFORT

30 JUILLET 2013

Représentants de l'ANFR	Président de la CAF Secrétariat de la CAF
Représentants des affectataires	ARCEP Aviation-Civile Conseil Supérieur de l'Audiovisuel Météo-France Ministère de la Défense Ministère de l'Intérieur Ministère des Transports

L'ordre du jour de la séance CAF 1402 du 30 juillet 2013 : 14232 assignations ont été statuées lors de la séance.

Prochaine réunion CAF 1403 : 18 septembre 2013 à 09h30 à Maisons-Alfort.
L'arrêt des fichiers est fixé au 10/09/2013 à 18h00.

Ont été présentés pour la CAF 1402 :

Services de Terre

- Des réseaux indépendants, des réseaux d'infrastructure : ARCEP, Ministère de la Défense – Ministère des Transports : réseaux portuaires et fluviales, FH Images caméra, Images Radars & Phonie – Aviation civile : Radiocommunication - Météo-France : Radars de précipitations, CSA : TNT - FM.

Points particuliers :

- Les échanges entre l'Aviation civile et la Radioastronomie ont permis de statuer sur la fréquence 1340 MHz (cf. CR CAF 1401). L'assignation est enregistrée avec un accord sans commentaire ;
- A la demande de PNM, quatre assignations de la bande 156-162 MHz sont mises en instance, afin que la Défense soit consultée ;
- Les neuf assignations de l'ARCEP dans la bande 1377,00-1400,00 MHz sont gardées en instance en attendant les résultats des études de compatibilité (cf. CR CAF 1401) ;

- Les assignations du CSA dans la bande 87,5-108 MHz, mises en instance lors de la dernière séance (cf. CR 1401), sont enregistrées, pour celles concernées, avec le nouveau statut : accord mais non conforme au plan.

Points divers :

Dans le cadre de l'amélioration de la procédure relative à l'enregistrement des assignations, l'Agence s'était proposée de mettre en place un système d'alerte. La Radioastronomie a donné une réponse pour les alertes souhaitées. Une réponse est attendue des autres affectataires avant la séance du 18 septembre prochain.